



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS 100 % CEA



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

MA EPINAL

Le, 09 septembre 2026

LA DIRECTION DOIT REMETTRE DE L'ORDRE.

Face aux abus d'autorité et du « je fais ce que je veux », la direction doit prendre ses responsabilités et remettre l'ordre : une hiérarchie doit être structurée, chacun doit connaître sa place.

Le **SPS-CEA** tient à rappeler que la déontologie est faite pour tout le personnel, quel que soit ses responsabilités.

Nous rappelons que la liberté syndicale, c'est la possibilité pour les représentants du personnel de s'exprimer sur les conditions de travail, l'organisation du service ainsi que les difficultés rencontrées par les personnels, qui doivent être pleinement respectés.

Il appartient à la direction de garantir un climat de travail respectueux et de rappeler à tout le personnel, quels que soient la fonction et le grade, les limites de son autorité lorsque celle-ci est utilisée de manière abusive.

Les abus ne doivent en aucun cas être tolérés. Lorsqu'un responsable dépasse les limites de ses prérogatives, tient des propos déplacés, irrespectueux, ou adopte une attitude agressive envers les personnels, la direction doit prendre ses responsabilités et procéder au recadrage nécessaire ; de tels comportements ne peuvent être acceptés et banalisés.

Ce climat délétère entraîne automatiquement un mal-être chez les agents, contribue à la dégradation des relations de travail et nuit au bon fonctionnement des services.

Le fait d'exercer une fonction et d'avoir un grade supérieur ne donne aucun droit à l'intimidation, au mépris, à un comportement déplacé, agressif ou rabaissant.

Les articles L121-1 et L121-2 du Code général de la fonction publique imposent notamment d'exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Ils imposent également de traiter les personnels de façon égale et de respecter leur dignité.

L'article 222-33-2 du Code pénal sanctionne les propos ou comportements répétés qui dégradent les conditions de travail et portent atteinte aux droits ou à la dignité.

Le **SPS-CEA** demande que ces situations soient prises au sérieux et que chacun, quelle que soit sa fonction ou son niveau hiérarchique, soit rappelé à ses obligations professionnelles.

Il appartient désormais à la direction de restructurer l'organisation de ses équipes, tous grades confondus.

L'objectif est que chacun retrouve sa place et ses responsabilités sans abus, avec un partage équitable des tâches ; une clarification et une restructuration permettront de rétablir un fonctionnement serein et constructif pour tous les personnels.

RESPECT – DIGNITÉ – SÉRÉNITÉ – SÉCURITÉ

Le **SPS-CEA** continuera de défendre les personnels et leurs conditions de travail, dans le respect de chacun, avec fermeté lorsque les limites seront franchies.

Notre organisation syndicale restera solidaire des personnels et ne laissera aucune situation d'abus d'autorité ou d'intimidation être banalisée.



Le bureau local

